

ROCHEFORT Han-sur-Lesse

Tensions entre riverains et Grottes de Han

Tous les faits et gestes des responsables du domaine des Grottes de Han sont passés à la loupe. Les riverains, eux, se sentent provoqués.

● Jérôme NOËL

Avec l'enquête publique en cours concernant le déménagement de la billetterie du domaine des Grottes de Han-sur-Lesse, de nombreux riverains sont sur le qui-vive en ce moment. Ils ont des yeux partout et n'ont décidé de rien laisser passer. La preuve : mercredi, une habitante a découvert que les responsables du domaine des Grottes coupaient des arbres sur l'ancien camping qui pourrait devenir un nouveau parking. Avaient-ils le droit de les couper ? Dans les rues de Han-sur-Lesse, ça fulmine. Et dans le même temps, d'autres ont remarqué qu'un sentier était en construction, en zone naturelle, pour que les piétons rejoignent l'entrée du parc. Trop c'est trop. « Nous avons l'impression que le parc nous provoque, réagit un riverain et commerçant de la rue des



Des sapins coupés sur le camping des Grottes ont déclenché la colère des riverains.

Grottes. Ils savent que le sujet du déménagement est déjà très sensible et là, ils en rajoutent une couche. » Des mails ont d'ailleurs été envoyés à la bourgmestre faisant fonction, Corinne Mullens, et à l'échevin des Travaux et de l'Urbanisme de Rochefort, Yvon Herman, dans le but de faire cesser les travaux.

Jeudi, l'échevin est descendu sur les lieux pour constater les faits. Concernant le camping tout d'abord : « La législation indique qu'un arbre est soumis à permis lorsqu'il atteint 4 mètres de haut et que sa circonférence, à 1,5 m du sol est de 40

centimètres. Ici, les cinq cyprès étaient en très mauvais état d'après les responsables. Mais même si c'est effectivement le cas, l'expertise réalisée aurait dû être transmise au Département nature et forêt (DNF) et à la Commune avant de prendre une décision. »

Un courrier envoyé au fonctionnaire délégué

Quant au sentier, le dossier a été transmis à l'avocat de la Commune. « Il s'agit de travaux de terrassement dans la zone naturelle d'1,4 m de largeur et d'un dégazonnement de 15cm. Le revêtement n'est pas en dur. Il s'agit d'un empierre-

ment perméable sans apport de polluants. Mais est-ce pour autant qu'il ne fallait pas de permis ? Notre avocat contactera prochainement les responsables des Grottes ainsi que le fonctionnaire délégué de la Région wallonne à ce sujet. »

Les travaux n'ont finalement pas été arrêtés car « ils étaient terminés. » Cette politique du fait accompli agace l'échevin. « Pourquoi Brigitte Malou, CEO des Grottes, ne contacte-t-elle pas la Commune ? Qui dit qu'ils ne sont pas en tort et qu'il ne faudra pas régulariser ? » Il faudra attendre la réponse du fonctionnaire délégué. ■

« Toujours fait ça »

Du côté du domaine des Grottes de Han, Brigitte Malou, CEO, explique que, pour les arbres du camping, il y a eu une expertise au préalable. « Ils étaient également abîmés en raison des intempéries en 2020. Nous ne les avons pas coupés par hasard. » Quant au sentier, le but est d'offrir un chemin qui longe la prairie de la ferme Bouche jusqu'à l'entrée du parc aux piétons. « De cette manière, ils ne croisent plus les safaris cars. » Elle se défend en indiquant que le relief n'a pas été modifié. « Il a été créé avec du poussier (sic). Il n'abîme pas la zone naturelle puisqu'il n'y a pas d'endurcissement. » Fallait-il un permis ? « Nous avons toujours fait ça. Nous avons d'ailleurs déjà formulé une demande de permis pour un sentier identique dans le parc. On nous a indiqué que, si le sentier ne modifiait pas le relief, nous ne devons pas avoir de permis. » J.No.